

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 10 mai 2023

## Assurer la stabilité du marché laitier

Lors de sa séance du 4 mai 2023, le comité de PSL a pris les décisions relatives à l'organisation et redistribué les tâches en interne pour le début de la nouvelle période administrative. Thomas Grüter et Urs Jenni ont été nouvellement élus au comité directeur, qui, conformément aux statuts, comprend déjà le président et les deux vice-présidents. Le comité de PSL a en outre décidé, lors de la prochaine séance du comité de l'IP Lait de mai 2023, d'appuyer la proposition de celle-ci de maintenir la boîte MPC pour le soutien de la protéine durant une année supplémentaire. Il a également traité quatre procédures de consultation en cours et leurs prises de position. Le rejet du train d'ordonnances agricoles 2023 et le soutien à la révision de la formation agricole de base sont particulièrement importants. PSL demande en outre l'adhésion à la plateforme de formation OrTra AgriAliForm.

Lors de sa première séance après l'assemblée des délégués et l'élection du nouveau président de PSL Boris Beuret, le comité a réglé tous les transferts de tâches liés à la reprise du mandat de Hanspeter Kern.

### Comité directeur à nouveau au complet

Jürg Iseli et Didier Roch ne pouvant plus assumer leur fonction au sein du comité directeur de PSL, Thomas Grüter, de St. Urban (LU), et Urs Jenni, de Ins (BE), ont été élus comme nouveaux membres. Le comité directeur de PSL comprend également le président, Boris Beuret, et les deux vice-présidents, Hanspeter Egli et Christophe Noël.

### Contribuer à la stabilité du marché

La situation sur le marché du beurre s'est améliorée grâce à une légère augmentation de la production. Des tranches d'importation suffisamment importantes pour le moment ont été libérées pour 2023. Toutefois, le comité de PSL garde une certaine réserve quant à l'analyse de l'évolution des volumes de lait. Afin d'assurer la stabilité du marché, il s'est prononcé en faveur du maintien de la boîte MPC pour le soutien de la protéine pendant un an, dans un premier temps.

### Quatre prises de position en 2023

Dans sa prise de position sur le **train d'ordonnances agricoles 2023**, PSL a une fois de plus clairement souligné que la redistribution prévue des paiements directs au détriment des producteurs et des productrices de lait était inacceptable. Le salaire horaire déjà faible de ces derniers est de plus en plus tiré vers le bas. De même, PSL affirme une nouvelle fois avec véhémence que le versement direct des suppléments laitiers aux producteurs de lait est contreproductif. Celui-ci entraînerait une pression sur les prix du lait.

Pour le comité de PSL, il est absolument nécessaire de prendre des mesures visant à combattre le changement climatique. Il est toutefois important de ne pas considérer chaque mesure séparément, mais de chercher à améliorer les effets systémiques au moyen d'une perspective globale. Dans sa prise de position sur le **paquet d'ordonnances environnementales**, il pointe du doigt les conflits d'objectifs et souligne que l'élevage d'animaux de rente ne peut pas être tenu pour seul responsable.

Les mesures prévues dans la révision partielle de l'**aide à l'exécution dans l'agriculture** pour le domaine de la protection de l'environnement dans la construction sont trop peu claires. On ne sait pas exactement quelles règles s'appliquent aux bâtiments existants et lesquelles aux nouvelles constructions. De plus, toutes les mesures ont un impact sur les coûts des exploitations. Les chapitres "Entreposage d'engrais de ferme" et "Bâtiments d'élevage et aires d'exercice", en particulier, présentent d'importants conflits d'objectifs.

La production laitière exige des professionnels très bien formés. C'est pourquoi un renforcement de la formation initiale, tel que proposé dans la **révision de la formation agricole de base**, est accueilli favorablement. Le comité de PSL estime que la formation professionnelle en production laitière doit être de quatre ans, mais il accepte un système "3+1" bien aménagé.

Les prises de position complètes sont disponibles sur:

[www.swissmilk.ch/fr/producteurs-de-lait/medias/psl-actuel/?hvc\\_news\\_type=336](http://www.swissmilk.ch/fr/producteurs-de-lait/medias/psl-actuel/?hvc_news_type=336)

**Renseignements:**

Reto Burkhardt, responsable Communication PSL

079 285 51 01